

Commune de Pont-de-Poitte
Compte rendu de la réunion ordinaire du conseil municipal du
Mercredi 17 juillet 2019

Le conseil municipal, légalement convoqué le 12 juillet 2019, s'est réuni le mercredi 17 juillet 2019 à 20h30, en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Christelle Deparis-Vincent, maire.

Présents : DEPARIS-VINCENT Christelle maire, LACOMBE Marie 1ère adjointe, MAGREAULT D'ATTOMA Laurent 2ème adjoint, BUISSON Daniel 3ème adjoint, Messieurs PERNOT Daniel, GAVAND Jérôme, GENSSE Jean-Michel, JANSOONE Romain, Stéphane LARDET, Pierre REVOL conseillers.

Absents excusés : Mme Nadine CABOCHE (pouvoir à Mme Ch. Deparis-Vincent)

Absents non excusés : M. Samüel Camelin, Mme Marina MARQUES

Désignation du secrétaire :

M. Romain Janssoone a été élu secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

1. Approbation du Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 20 juin 2019;

Le compte-rendu du dernier conseil est approuvé à l'unanimité

2. Point par Mme LACOMBE 1ère adjointe, sur les dossiers animations / pôle de proximité / tourisme / relations avec les administrations ;

Marché du lundi : bonne participation

Marché Nocturne : 1er marché le 16 juillet de très bons retours des exposants et du public.

Entre 14 et 20 exposants sont inscrits par marché, avec des animations en complément : tourneur sur bois, démonstration de ferronnerie d'art,...

3. Point par M. Laurent MAGRÉAULT D'ATTOMA, 2ème adjoint, sur les dossiers d'urbanisme en cours d'instruction / travaux / eau et assainissement ;

- PLUi : reprise des réunions de travail et concertation au sein de la communauté de communes, pour arriver à boucler le Programme d'Aménagement et Développement Durable pour février 2020. Le PLUi devrait être finalisé pour novembre 2020, les 4 communautés de communes en étant quasiment au même stade.

Les communes ont jusque fin août pour définir leur projet d'aménagement et urbanisation.

Chaque communauté de communes gardera son PLUi jusqu'en 2031, même en cas de fusion.

Le travail se fait en harmonisation entre elles et le SCOT.

Le registre de concertation est toujours ouvert en mairie

3.1. Urbanisme - Point sur les dossiers d'urbanisme en cours :

Déclarations préalables :

- Modification porte entrée Grande Rue
- Clôture Route d'Orgelet
- Peinture façades rue Tristan
- Clôture rue de la Saisse
- Portail rue de la Saisse
- Carport rue Gutt Grancher

Rappel : tout changement de destination, modification de façade, ou clôture doit faire l'objet d'une déclaration.

3.2. Travaux :

3.2.1. Présentation des travaux en cours et prévus sur la commune ;

- En cours : Tontes d'entretien, arrosage, préparation des manifestations, marquage au sol, préparation de la rénovation de 2 salles de classe.
- Prévus :
 - Réfection du mur de soutènement de la Saisse : démarrage au 16/09, la route sera bloquée à hauteur du virage et mise temporairement à double sens de part et d'autre.

- Réfection des trottoirs grande rue : les travaux démarreront la dernière semaine d'août,
- Changement de la toiture au lavoir de Blesney : travaux commencés avec la nécessité de reprendre la partie supérieure du mur.
- Barrières au belvédère : le Conservatoire du Littoral cherche une entreprise produisant ce type de barrière en bois imputrescible non traité.

3.3. Assainissement : avenant convention d'exploitation de la STEP avec Patornay

Suite au changement de délégataire et comme prévu dans l'avenant N°1 il convient de revoir la convention au travers d'un 2^{ème} avenant. Suite à une réunion de travail avec Patornay, ce 2ème avenant a été rédigé :

- précisant la répartition des coûts de traitement : 1€/m3 pour Pont de Poitte et Patornay,
- redéfinissant la répartition des charges de fonctionnement et d'investissement, qui sera à hauteur de 69 % pour PONT DE POITTE et 31 % pour PATORNAY afin de tenir compte des volumes entrant.
- ajoutant un article sur la possibilité laissé au gestionnaire de soulever tout regard en cas d'effluents douteux pour en déterminer le plus rapidement possible l'origine
- ajoutant un article sur le devoir des 2 communes d'établir des conventions de rejets avec les entreprises et de les poursuivre en cas de non respect
- précisant que la révision économique aura lieu tous les 3 ans et non plus à la fin de la DSP afin de s'adapter aux volumes entrant.

Le Conseil approuve à l'unanimité le projet d'avenant, et autorise Mme le maire à le signer. Une délibération sera prise.

4. Renouvellement du photocopieur ;

Notre contrat actuel a été signé en mai 2016 pour 5 ans. Tout changement de prestataire avant les 5 ans entraîne des pénalités, par contre il est possible de revoir, avec le même prestataire, un changement de matériel et de repartir pour 5 ans avec un nouveau contrat moins cher pour un matériel neuf.

Par 10 voix pour, 1 abstention le conseil valide le changement de matériel.

5. Vente de terrain ;

Le géomètre ayant envoyé les plans de bornage des nouvelles parcelles cadastrales, le conseil confirme la décision de vendre :

- Une partie de la parcelle ZC3, actuellement non utilisée et abritant un papillon de l'espèce Azurée au Conservatoire du Littoral, au prix de 5 centimes/m2, pour une contenance de 34,41 ares, frais de bornage, et d'acte à la charge du Conservatoire du Littoral. Mme le maire a pris contact avec M. Edouard FELL, actuel locataire. Il n'est pas intéressé par l'acquisition, le bail de la commune sera modifié en conséquence (tarif et surface) et un bail pour la partie vendue sera conclu entre le conservatoire et M. FELL.
- Parcelle ZB 23 :
 - o 3.06 ares chemin d'accès et accotement pour M. GOTTI et consorts au tarif de 10 €/m2, frais de bornage et d'actes à charge des acquéreurs
 - o 15.24 ares en zone humide, à destination du Littoral, au tarif de 5 centimes/m2 frais de bornage et d'actes à charge de l'acquéreur
 - o 1.86 ares restant à la commune en limite de la route de Poitte.

Le Conseil approuve à l'unanimité les ventes, et autorise Mme le maire et Mme Lacombe 1^{ère} adjointe à signer tout document. Les délibérations seront prises.

6. Fusion des 4 communautés de communes autour de Vouglans ;

Mme le maire présente l'ensemble des documents transmis par le préfet et envoyé à chaque conseiller concernant le périmètre, les statuts et les annexes explicatives et financières.

Il est rappelé que les conseillers municipaux ont été invités à plusieurs réunions de travail et d'information.

Lors du conseil la discussion porte essentiellement sur l'intérêt de la fusion, la gouvernance, les compétences et les modalités de décisions de la fusion

Par 9 voix pour, 1 contre, 1 abstention, le conseil est favorable à la fusion des 4 communautés de communes.

Une délibération sera prise

Départ de Jean-Michel Gense

7. Compte rendu des diverses réunions Communauté de Communes et commissions ;

8. Questions diverses ;

Fête patronale (Saint Augustin) : à cette occasion le conseil choisit de faire l'inauguration des vestiaires le samedi 31 août à 18h 00, avec vin d'honneur et pique-nique partagé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Pour tous renseignements complémentaires à propos de ce compte rendu, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de Mairie ou Madame le Maire.